

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DEMANDE DE RESERVATION & REGLEMENT DU SEJOUR

Les tarifs diffusés par la SARL SOGESHPA n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis ; le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation définitive.

Le contrat est formé à partir de la réservation définitive. Celle-ci n'interviendra qu'après réception du contrat et de l'encaissement de l'acompte accompagné des frais de réservation (20.00 €).

Elle sera confirmée en retour par la SARL SOGESHPA.

Le règlement s'effectue soit par paiement sécurisé en ligne, soit par chèques vacances ou virement bancaire.

L'acompte est de 30 % du prix total + 20,00 € de frais de réservation par emplacement ou par hébergement. Le solde est payable au plus tard 30 jours avant le début du séjour pour les hébergements et pour les emplacements nus. **La modification de réservation est facturée 10€.**

A défaut de réception du solde dans le respect du délai indiqué ci-dessus, le séjour sera annulé sans que vous puissiez vous prévaloir de cette annulation et l'acompte sera perdu.

La réservation d'un emplacement est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable écrit du camping.

Les animaux domestiques (chiens et chats uniquement) sont autorisés dans la limite de 2 animaux par emplacement (**hors catégorie 1 et 2 strictement interdits dans l'enceinte du camping**). La présentation du carnet de vaccination à jour est obligatoire à l'enregistrement à l'arrivée.

Toute réservation de plus de 4 hébergements ou emplacements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe.

Afin d'assurer la tranquillité de nos vacanciers, pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter au préalable le camping. Ce dernier se réserve le droit d'étudier la demande avant acceptation ou refus de celle-ci.

2. REGLEMENT DU SOLDE DE SEJOUR

Pour tout règlement au moins 30 jours avant la date d'arrivée, le paiement peut être réalisé par virement bancaire, par chèque bancaire, par chèques vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception) ou par

carte bancaire via le système sécurisé de notre site internet.

Pour tout règlement entre 29 et 15 jours avant la date d'arrivée, il peut être réalisé par virement bancaire, par chèques vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception) ou par carte bancaire via le système sécurisé de notre site internet.

Pour tout règlement entre 14 jours et la veille de la date d'arrivée, il peut être réalisé par virement bancaire, ou par carte bancaire via le système sécurisé de notre site internet.

Pour tout règlement effectué sur place il peut être réalisé par chèques vacances, en espèces ou par carte bancaire. **Les chèques bancaires ne sont pas acceptés sur le camping.**

3. HORAIRES D'ARRIVEE ET DEPART

• **Location d'un emplacement camping** : l'arrivée est possible à partir de 12 heures. Une caution de 20€ par carte bancaire peut vous être demandé en cas de location de prise européenne, 30 € pour une rallonge électrique ou 50€ pour une location de frigo. Le départ de l'emplacement se fait avant midi.

• **Location d'un hébergement locatif** : les séjours vont du samedi 16 heures au samedi 10 heures. En haute saison, il est fortement conseillé de fixer un horaire de remise des clés au plus tard la veille du départ, le départ ne pouvant avoir lieu après 10 heures. Il n'est pas procédé à un état des lieux de sortie mais seulement à une remise des clés de l'hébergement à la réception ou au bar du camping le jour du départ.

Toute arrivée tardive en emplacement comme en location est facturée 15€ (arrivée après 19h en basse saison et après 20h30 en haute saison)

Une caution en carte bancaire vous sera demandée à votre arrivée en garantie d'éventuels frais de remise en état, dégradations, bris ou perte de matériel non signalés et réglés avant le départ ou en cas d'impayés.

Dans votre location vous trouverez une fiche d'inventaire. Toute anomalie ou manquement doit être signalé dans les plus brefs délais et au plus tard le lendemain de l'arrivée avant 12 heures afin de ne pas en subir le préjudice.

La caution couvre également le défaut de nettoyage de l'hébergement.

La caution par carte bancaire s'élève à 350 €. Elle est restituée sous 24 à 48 heures si la location est rendue dans le même état de propreté qu'à l'arrivée et si aucune dégradation n'a été constatée.

Pour les hébergements avec SPA, le montant de la caution s'élève à 550 €.

4. ASSURANCE ANNULATION « CAMPEZ COUVERT »

La SARL SOGESHPA vous propose une assurance annulation et interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou une partie de votre séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campez Couvert.

En cas d'annulation, vous devez avertir le camping obligatoirement par mail. La date de prise en compte pour l'annulation sera celle de la réception par la SARL SOGESHPA.

En cas d'annulation sans souscription d'assurance annulation, il vous sera retenu un montant égal à 30% du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

Dans tous les cas, les frais de réservation ne sont pas remboursés.

5. DURANT VOTRE SEJOUR

Toute personne présente dans l'enceinte du camping s'engage à respecter le règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le calme nocturne (après 23 heures).

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, **il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévu sur l'emplacement.** En cas de fausse déclaration lors de la réservation, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation, les arrhes étant conservés.

L'utilisation du barbecue à charbon à bois est formellement interdite sur notre site, suivant l'arrêté préfectoral du Var. Il est possible de louer un barbecue à gaz en s'acquittant d'un supplément selon tarif en vigueur.

Il est strictement interdit de fumer dans les hébergements locatifs.

Tout visiteur doit être obligatoirement déclaré à la réception avant son arrivée et doit s'acquitter d'un supplément prévu à cet effet selon le tarif en vigueur.

La Direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement les personnes qui manqueraient au respect d'autrui et au règlement intérieur.

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement sauf en cas de souscription d'assurance annulation et si les motifs d'annulation sont pris en charge par Campez Couvert. La SARL SOGESHPA ne pourra être en aucun cas responsable des pertes et vols des objets personnels, blessures et dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens

6. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, la SARL SOGESHPA informe ses clients que la vente de prestations de service d'hébergements fournies à une date déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

7. DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le Camping Oasis du Verdon à utiliser sur tous les supports les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

8. MEDiateUR

En cas de litiges et après avoir saisi le camping, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : Médiation Solution - 222, chemin de la bergerie 01800 SAINT JEAN DE NIOST - téléphone : +33 (0) 482 539 306

9. SUPPLEMENTS A PAYER

- **Eco participation** : 0.67€ par jour et par personne
- **Contribution Eau - Energie 2026** pour faire face à l'explosion du prix du gaz, de l'eau et de l'électricité : 1.20€ par jour et par emplacement. Cette contribution sera révisée annuellement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des prix de l'énergie
- **Supplément voiture électrique** : la recharge de véhicule électrique est soumise à déclaration et autorisation préalable sous réserve de 6.00€ par nuitée. En cas de constatation de branchement sans autorisation, une facturation de 12.00€ par nuitée pourra être appliquée.
- **Taxe de séjour (sous toutes réserves)** : 0.86€ par jour et par personne de plus de 18 ans

10. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne sont transmises à aucun tiers et seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par le service interne de la SARL SOGESHPA pour le traitement de votre commande et pour renforcer ou personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par mail.